PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 11 AVRIL 2023 à 20h30

Date de la convocation : 03/04/2023
Date d'affichage de la convocation : 03/04/2023
Date d'affichage de la délibération : 13/04/2023
Date du départ en Sous-préfecture : 13/04/2023

Nombre de Membres

En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8
Ayant donné pouvoir : 0
Absents excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Syndical s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAUGAN, Président.

Présents :

M MAUGAN Gilbert, Président
M DUCLOS Jean Noel
M. FAUVIN Patrick
Mme FORESTIER Lucille
Mme POLLET Doriane
Mme BREYNE GAILLARD Raymonde
Mme VOISIN Elke
Mme MAUGAN Marie

Pouvoirs :

Absents excusés :

Monsieur le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire : Mme FORESTIER Lucille a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- **Modification de l'affectation des résultats de l'exercice 2022**
- **Décision modificative n° 1/23 Budget du syndicat**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 MARS 2023

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal.

Délibération n° 2023-05

Modification d'affectation des résultats de l'exercice 2022

Vu l'exposé du Président,
Vu la demande de l'inspecteur divisionnaire des finances publiques, il convient de modifier l'affectation des résultats de l'exercice 2022,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés

DECIDE d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2022, soit 23 929,23 € à la section d'investissement
Recettes d'investissement du budget primitif 2022 (article 1068 chapitre 10).

DECIDE d'affecter le déficit de clôture de la section d'investissement du compte administratif de l'exercice 2022, soit 175 751,52 € sur la section d'investissement
Déficit d'investissement du budget primitif 2022 (sur le compte D 001) et non R002.

Délibération n° 2023-05

Décision modificative n° 1/23 Budget du syndicat

Vu l'exposé du Président,
Vu la modification de l'affectation des résultats de l'exercice 2022,
Vu la modification du montant des restes à réaliser, à la demande de l'inspecteur divisionnaire des finances publiques réduisant ce montant à la somme de 18 102,47 €,

Dépenses de fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 60632 : Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	
Article 611 : Contrats de prestations de service	1 000,00 €	
Article 61521 : Entretien de terrains SE	129,23 €	
Article 61558 : Entretien autres biens mobiliers SE	1 000,00 €	
Article 6232 : Fêtes et cérémonies	500,00 €	
Article 6283 : Frais de nettoyage des locaux SE	2 000,00 €	
Article 6288 : Autres services extérieurs	500,00 €	
Article 637 : Autres impôts et taxes	1 500,00 €	

TOTAL au CHAPITRE 011	**7 629,23 €**	
Article 6541 : Créances admises en non-valeur	800,00 €	
TOTAL au CHAPITRE 65	**800,00 €**	
Article 6817 : Dotations aux provisions	500,00 €	
TOTAL au CHAPITRE 68	**500,00 €**	

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**8 929,23 €**	

Recettes de fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 002 : Excédent antérieur reporté de fonctionnement	23 929, 23 €	
TOTAL au CHAPITRE 002	**23 929,23 €**	
Article 7066 : Redevance et droits des services à caractère social		2 000,00 €
TOTAL au CHAPITRE 70		**2 000,00 €**
Article 7473 : Subvention du département		2 000,00 €
Article 7478 : Autres organismes		10 000,00 €
TOTAL au CHAPITRE 74		**12 000,00 €**
Article 7718 : Autres produits exceptionnels		1 000,00 €
TOTAL au CHAPITRE 77		**1 000,00 €**

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**23 929,23 €**	**15 000, 00 €**

Dépenses d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 2135 : Installations générales		12 000,00 €
Article 21533 : Réseaux câblés		1 500,00 €

Article 21534 : Réseaux d'électrification		2 000,00 €
Article 21568 : Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		1 300,00 €
Article 2158 : Autres installations matériel et outillage technique		1 129,23 €
TOTAL au CHAPITRE 21		**17 929,23 €**
Article 2313 : Constructions		6 000,00 €
TOTAL au CHAPITRE 23		**6 000,00 €**

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**23 929,23 €**

Recettes d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés		23 929,23 €
TOTAL au CHAPITRE 10		**23 929,23 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**23 929,23 €**

Monsieur le Président donne lecture du budget primitif modifié 2023 qui se résume comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	**506 209,70 €**	**506 209,70 €**
Investissement	**309 362,74 €**	**316 293,52 €**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés

APPROUVE ET VOTE la décision modificative n° 1/23 du budget 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est close à 21h15.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ECOLE ALAIN FOURNIER
Chemin du Four à Chaux
95270
LE PLESSIS-LUZARCHES
Tél. 01.34.09.95.29

Secrétaire de séance
Mme FORESTIER Lucille

Le Président
Gilbert MAUGAN